

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution de l'accord cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures administratives

Dans le but de continuer à répondre à ses besoins en matière d'achat de fournitures administratives, Grand Lieu Communauté a décidé de renouveler l'accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures administrative qui arrive à son terme le 06 décembre 2023.

Ainsi, Grand Lieu Communauté a lancé le 17 mai 2023, une consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures administratives de 24 mois reconductible une fois 24 mois, d'un montant maximum de commande de **10 000 € HT** sur la durée initiale de l'accord-cadre (**20 000.00 € HT** maximum sur la durée totale de l'accord-cadre, reconduction comprise) et sous la forme d'une procédure adaptée.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 juillet 2023 à 12h00 au plus tard.
3 entreprises ont remis une offre conforme.

L'offre de l'entreprise **LACOSTE SAS** d'un montant estimatif suivant DQE de **4 820.21 € HT** étant la mieux disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Président d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures administratives à l'entreprise **LACOSTE SAS**, sise 15 Allée de la Sarriette, 84250 LE THOR, pour un montant maximum de commande de **10 000 € HT** sur la durée initiale de l'accord-cadre, (24 mois), soit **20 000 € HT** sur la durée totale de l'accord-cadre reconduction comprise (48 mois).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, décide :

Article 1 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures administratives à l'entreprise **LACOSTE SAS** sise 15 Allée de la Sarriette, 84250 LE THOR, pour un montant maximum de **10 000.00 € HT** sur la durée initiale de l'accord-cadre, (24 mois), soit **20 000.00 € HT** sur la durée totale de l'accord-cadre reconduction comprise (48 mois).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE171-P290823

Publié sur le site internet le :

31/08/23

Fait à La Chevrolière, le 29 août 2023

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 30/08/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté